

## **GUIDE DE PRÉCONISATIONS DE SÉCURITÉ SANITAIRE**

---

- **Visites du logement**
  - **Signature des contrats de location**
  - **Etat des lieux**
  - **Protocole sanitaire**
  - **Comment bien utiliser un masque**
  - **Les erreurs à éviter**
- 

### **Visites du logement**

Les visites d'appartements à louer font désormais partie des motifs permettant de se déplacer, moyennant le respect d'un certain nombre de règles (voir "Protocole sanitaire à respecter pour la visite d'un logement" ci-dessous).

Points importants :

- Si le logement est occupé, l'accord écrit du locataire en place est nécessaire pour pouvoir effectuer des visites.
- Seule une visite par demie journée peut être effectuée.

### **Signature des contrats de location**

Nous vous invitons à signer les contrats par échange de mail ; Les baux et cautions pourront être adressés par mail aux signataires (locataires, garants...) afin qu'ils les impriment et signent à distance, avant de les retourner par mail.

Les originaux seront renvoyés par courrier ou remis au plus tard lors de l'entrée dans les lieux (en fonction de l'urgence).

### **Etats des lieux**

Ils peuvent être réalisés dans le respect des règles sanitaires : port du masque, distanciation, lavage des mains, absence de contacts)

# Protocole sanitaire à respecter pour la visite d'un logement



## Portez un masque

Toutes les personnes présentes dans le logement doivent porter un masque pendant toute la durée de la visite.



## Le visiteur ne doit rien toucher

Seul l'occupant du logement ouvre les portes, fenêtres, placards. Les visiteurs ne doivent rien toucher pour éviter tout risque de contamination des surfaces.



## Maximum 1 visiteur

Les visites doivent être limitées à un visiteur maximum.



## Respectez la distanciation physique

Restez à plusieurs mètres d'écart des visiteurs. Dans le cas des pièces de moins de 10m<sup>2</sup>, il ne doit pas y avoir plus de 2 personnes simultanément dans la même pièce.



## Max. 2 visites par jour de moins de 30 minutes

Les visites ne doivent pas dépasser 30 minutes et être limitées à 2 par jour : 1 visite le matin et 1 visite l'après-midi.



## Aérez le logement avant et après

Pour éviter les risques de contamination par l'air, il faut aérer les pièces au moins 15 minutes avant et après chaque visite.



## Ne remettez pas de papiers

Echangez les documents (diagnostics, pièces justificatives, dossier de visite, etc.) par e-mail avant ou après la visite.



## Annulez la visite si vous avez des symptômes

Si vous avez un doute (fièvre, toux, etc.), il vaut mieux reporter la visite à une date ultérieure.



**#Tous  
AntiCovid**

## Application TousAntiCovid

Téléchargez et activez l'application TousAntiCovid pour être informé si vous avez été en contact avec un porteur du virus.



**La Gestion**  
en ligne



## Comment bien utiliser un masque ?



- Avant de mettre le masque, lavez-vous ou désinfectez-vous les mains.



- Attrapez votre masque par les élastiques et placez-le sur votre visage.



- Dépliez-le de manière à ce que le nez et le menton soient bien couverts.



- Une fois que vous l'avez positionné, vous ne devez plus du tout le toucher.



- Lavez-vous ou désinfectez-vous de nouveau les mains avant de l'enlever.

Le numéro vert d'informations sur le coronavirus :

**0 800 130 000**  
(appel gratuit)

ou

[gouvernement.fr/info-coronavirus](https://gouvernement.fr/info-coronavirus)

## Les erreurs à éviter



- Porter son masque en dessous du nez ou ne couvrir que la pointe du nez.



- Porter son masque sans recouvrir son menton.



- Toucher son masque une fois qu'il est positionné.



- Baisser le masque sur son menton en le portant comme un collier.



- Réutiliser un masque après l'avoir enlevé.

Le numéro vert d'informations sur le coronavirus :

**0 800 130 000**  
(appel gratuit)

ou

[gouvernement.fr/info-coronavirus](https://gouvernement.fr/info-coronavirus)